

***Xenopus eysoole* : Espèce d'Amphibien observée pour la toute première fois sur le massif forestier de Tchabal Mbabo (Adamaoua)**



Xenopus eysoole. © FODER 2020



Dans le cadre du projet¹ COGESPA-Tchabal Mbabo ; l'association FODER a réalisé des études des références sur la faune. Plusieurs espèces d'amphibien ont ainsi été observées, parmi lesquelles *Xenopus eysoole*. Cette espèce est ainsi répertoriée pour la première fois dans le massif² forestier de Tchabal Mbabo au mois de novembre 2020.

Systématique : *Xenopus eysoole* appartient au Règne : Animal ; Sous-règne : Bilateria ; Infra-règne : Deuterostomia ; Embranchement : Chordata ; Sous-embranchement : Vertébrés ; Classe : Batraciens.

Statut UICN³ : Cette espèce d'Amphibien est considérée par l'UICN (2020) comme non évalué. Autrement dit, il manque à l'UICN les éléments nécessaires pour parfaire son classement.

Description : Ce batracien présente un dimorphisme sexuel de la taille, avec les femelles plus grandes que les mâles. Leurs pattes sont entièrement palmées. Il a un corps comprimé dorsalement ovoïde, une peau relativement lisse et des organes latéraux. Il affectionne les petits cours d'eau et les lacs. Il a déjà été rencontrée dans plusieurs localités en Afrique sub-saharienne, y compris le Nord-ouest Cameroun (Bamenda)⁴. Mais c'est la toute première fois qu'il est repéré sur le massif montagneux de Tchabal Mbabo.

Recommandation : D'avantages de recherches permettraient de déterminer la distribution, l'abondance, les menaces pesant sur l'espèce, etc. Autant d'éléments fondamentaux devant permettre à l'UICN de conférer à cette espèce un statut défini.

¹ Le Projet d'appui à la conservation et à la gestion participative du Massif forestier de Tchabal Mbabo est mis en œuvre au Cameroun par l'association Forêts et Développement Rural (FODER) en partenariat avec l'ONG TRAFFIC grâce au soutien financier de Critical Ecosystem Partnership Fund (CEPF) à travers BirdLife International.

² Le massif forestier de Tchabal Mbabo est situé dans la région de l'Adamaoua, entre les départements de Mayo Banyo et Faro et Déo, plus précisément dans les arrondissements de Banyo, Galim Tignère et Kontcha.

³ Avec le système de la Liste rouge de l'UICN, chaque espèce ou sous-espèce peut être classée dans l'une des neuf catégories suivantes : Eteinte (EX), Eteinte à l'état sauvage (EW), En danger critique (CR), En danger (EN), Vulnérable (VU), Quasi menacée (NT), Préoccupation mineure (LC), Données insuffisantes (DD), Non évaluée (NE).

⁴ Cf. Herrmann *et al.*, (2006).